

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2017/ 164

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à 19H00, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à MOUCHIN sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 19 juin 2017, conformément à la loi

OBJET :

Commission n°4
**BIENS – Mise en vente
de l'immeuble situé
9bis, rue de l'église à
CHEMY**

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents :

47

Suppléants présents :

2

Procurations : 8

Nombre de votants :

57

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président,
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, 6^{ème} vice-présidente
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
M. Guy SCHRYVE, M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Benoît BRILLON, Mme Marie-Christine DEGAYE, Mme Ingrid VERON, M. Frédéric SZYMCZAK, M. Bruno RUSINEK, Mme Isabelle DRUELLE, Mme Monique NOWAZIC, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, Mme Marie CIETERS, M. Yves LEFEBVRE, M. Fabrice BALENT, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Claude COLLIERIE, Mme Annick MATTON, M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Odette FAVIER, suppléante de M. Michel DUPONT
M. Jean-Luc CARTON, suppléant de M. Jean-Paul BEAREZ

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Jeannette WILLOCQ, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE KOS
Mme Joëlle DUPRIEZ, procuration à M. Christian LEMAIRE
M. Alain DUTHOIT, procuration à Mme Marion DUBOIS
M. Dominique BAILLY, procuration à M. Ludovic ROHART
M. Jean-Michel DELERIVE, procuration à M. Bruno RUSINEK
Mme Caroline MARLIERE, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Pierre CROXO, procuration à M. Jean-Claude COLLIERIE
Mme Laure LEFEUVRE, procuration à Mme Marion DUBOIS

(A partir de la délibération n°2017/119 - M. Luc MONNET, procuration à M. Francis MELON)

(A partir de la délibération n°2017/166 – M. Thierry LAZARO, procuration à Mme Marie CIETERS)

Absents :

M. Michel DUPONT remplacé par sa suppléante Mme Odette FAVIER,
M. Jean-Paul BEAREZ remplacé par son suppléant M. Jean-Luc CARTON
M. Régis BUE
Mme Marie-Hélène BACLET

A partir de la délibération n°2017/166, départ de M. Thierry BRIDAULT, Mme Marie-Christine DEGAYE, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 juin 2017

Délibération n° 2017_164

COMMISSION N°4

VENTE DE L'IMMEUBLE SITUE 9 BIS, RUE DE L'EGLISE A CHEMY

Le Conseil Communautaire,

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT est propriétaire de l'immeuble situé à CHEMY, 9 bis, rue de l'église

Par délibération n°2016/218, le Conseil communautaire a mis en vente le siège de l'ancienne Communauté de communes du Carembault situé 9 bis, rue de l'église à CHEMY, et situé sur les parcelles cadastrées ZH162, A1376, A1379 d'une contenance totale de 1467 m².

Vu l'avis n°2016-145V3000 du service des Domaines en date du 16 août 2016 évaluant le bien à 460 000 €.

Considérant que le bien n'a pas trouvé acquéreur à ce prix

Considérant que le bien a été mis en vente dans plusieurs agences.

Considérant qu'en l'absence d'offres au prix des Domaines, la mise en vente du bien a été revue à la baisse. Le bien a été mis en vente à 420 000 € net vendeur.

Considérant l'offre de M. et Mme MONTAGNESE à 420 000 € avec une clause suspensive d'obtention d'un certificat d'urbanisme opérationnel leur permettant de réaliser des travaux.

Considérant que cette offre ne comprend pas de condition suspensive d'obtention de prêt.

Ouï l'exposé de son Président,

DECIDE (par 55 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION SUR 57 VOTANTS)

- Acter la vente de l'immeuble situé 9 bis, rue de l'église à CHEMY, au profit de M. et Mme MONTAGNESE, au prix de 420 000 € avec une clause suspensive d'obtention d'un certificat d'urbanisme opérationnel leur permettant de réaliser des travaux.
- Autoriser son Président, avec faculté de subdélégation, à signer tout contrat, avant contrat, se faire procurer tout titre et pièce et généralement faire le nécessaire, dans le cadre des formalités nécessaires à la réalisation de cette vente,
- Mandater Me PAULISSEN, notaire à PHALEMPIN pour la rédaction de l'acte de vente.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président
Jean-Luc DE TAVERNIER

